

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 30 SEPTEMBRE 2014**

Conseillers
élus :
15

Conseillers
présents :
12

Absents
excusés :
3

Absents
excusés
avec
procuration :
0

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le trente septembre deux mil quatorze, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Claude
ADAM Denis
BERTSCH Jacquy
BOURGEOIS Patricia

HATSCH André
HAUG Cédric
HERMANN Gilles
KRETZ Patrick
SCHIEBER Denis
UTTER Sylvie

Membres absents excusés :

DUTTER Jean-Philippe, GRAYER Guillaume, KRETZ Patrice

Le Maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 11 septembre 2014.
2. Décision sur l'affectation du produit de chasse
3. Délibération relative à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
4. Délibération concernant l'indemnité de conseil au percepteur de Benfeld M. Philippe MEYER, assurant l'intérim à compter du 1^{er} octobre
5. Point travaux :
 - Rambarde de l'escalier et du préau cour de l'école
 - Rambarde de l'entrée de l'église
 - Révision du prix de la location de la MTL concernant les charges (fioul et électricité)
 - Acquisition d'un appareil photo
 - Filet de protection « City stade »
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 11 septembre 2014

Après délibération, le Conseil Municipal

désigne à l'unanimité

M. Denis SCHIEBER en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2014

Se référant au Procès-verbal du 11 Septembre 2014, Monsieur HATSCH désire connaître le résultat des investigations effectuées au niveau de la COCOBEN et au niveau de la Municipalité à l'effet de déterminer si la totalité de la somme a été reversée à la Commune (16 116 €).

Il souligne également que les modifications votées dans le budget primitif, entraînent des changements importants dans d'autres sections, plus particulièrement dans la section « Investissement » qui se voit amputée de 16 681 Euros et qu'il est nécessaire, pour

conserver un équilibre budgétaire, de détailler l'ensemble des opérations, d'en tenir compte pour les dépenses à venir et les travaux engagés.

Enfin revenant sur son intervention au sujet de l'affectation du produit de la chasse, M. HATSCH précise qu'il avait sollicité des vérifications complémentaires suite à la consultation du Code de l'environnement avec ses dispositions particulières en matière de chasse, en Alsace Moselle et qu'il a également constaté que de nombreuses communes allaient procéder à la consultation des propriétaires.

Mme BOURGEOIS Patricia intervient concernant la réception des travaux de la cour de l'école (point 8). Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sollicité était de 6 703,60 € alors que le montant de la subvention perçu est de 5 200 €. D'où vient cette différence ? Vérification sera faite.

Après ces observations, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2014 est soumis au vote du conseil municipal qui

approuve à la majorité des membres présents

11 voix pour, 1 abstention pour absence à la séance (Patricia Bourgeois)

Le conseil procède à l'émargement.

2. Décision sur l'affectation du produit de la chasse

Conformément au cahier des charges en vigueur, le Conseil municipal procède à la préparation des nouveaux baux de chasse communaux pour la nouvelle période 2015 – 2024.

Décision sur l'affectation du produit de chasse :

M. le Maire informe le Conseil que la procédure administrative prévoit de consulter les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location. Cette démarche qui consiste à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit des baux de chasse, n'est toutefois pas obligatoire.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération du Conseil municipal, il a été décidé de

- **RENONCER** à la consultation des propriétaires fonciers,
- **MAINTENIR** la répartition du produit de la location de chasse sur le banc communal, entre les propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

Adopté à la majorité des membres présents

12 voix pour,

3. Délibération relative à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

M. le Maire expose aux conseillers que la taxe locale d'électricité est calculée à partir des quantités d'électricité consommés par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250kVA. Les tarifs de référence font l'objet d'une modulation par les collectivités et le coefficient permet de moduler les tarifs de référence.

Le bénéficiaire de la taxe communale est la commune.

Ce taux est de 5% pour la commune de Witternheim,

Il est rappelé que cette taxe qui apparaît sur la facture EDF (0,00689 €/kWh) avait rapporté à la commune 8 733,43 €.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le maintien de ce taux à 5%,
12 voix pour,

4. Délibération concernant l'indemnité de conseil au percepteur de Benfeld, M. Philippe MEYER, assurant l'intérim à compter du 1^{er} octobre 2014

M. le Maire informe l'assemblée du départ de M. Etienne LEMARIGNIER, percepteur de Rhinau, à compter du 30 septembre 2014. L'intérim étant assuré par M. Philippe MEYER, percepteur de Benfeld à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil municipal accepte de verser l'indemnité de conseil à M. Philippe MEYER à compter du 1^{er} octobre 2014.

Approuve à la majorité des membres présents
12 voix pour,

5. POINTS TRAVAUX

a) Rambarde de l'escalier et du préau cour de l'école

M. le Maire donne la parole à M. Stephan GROSHENS.

M. Stephan GROSHENS informe que la rambarde de l'escalier et du préau cour de l'école ne sont pas aux normes de sécurité et qu'il est urgent de réaliser ces travaux. Il soumet au conseil municipal 2 propositions pour le remplacement de la rambarde, de la serrure du portillon, mise en sécurité du bas de l'escalier en appliquant les normes handicapées.

- Devis de l'entreprise Schweitzer 2 601,00 € TTC (en aluminium thermo laqué)

- Devis de l'entreprise Reichert 1 917,00 € TTC (en acier thermo laqué)

Le Conseil demande un complément d'information quant aux matériaux utilisés afin d'avoir un meilleur comparatif sur la longévité et

AUTORISE M. le Maire à signer la meilleure offre,

Adopté à la majorité des membres présents
12 voix pour,

b) Rambarde de l'entrée de l'église

M. Stephan GROSHENS poursuit, concernant l'affaissement des dalles à l'entrée de l'église. Il propose que l'adjoint technique, M. Fabien SCHNEIDER, procède à l'enlèvement de ces dalles avec une remise à niveau et remplacement de ces dernières.

Afin de sécuriser l'accès, il a été proposé la mise en place d'une rambarde centrale ou une rambarde de chaque côté de la montée d'escalier.

Le Conseil propose de prendre plus d'information sur la faisabilité auprès de la commission de sécurité
Et propose le report de ce point,

c) Révision du prix de la location de la MTL concernant les charges (fioul et électricité)

M. le Maire donne la parole à M. Claude KRETZ.

- Concernant la mise aux normes de la scène et dissocier la consommation de l'électricité entre la MTL et la salle du basket, les travaux ont été effectués par l'entreprise HIRLIMANN :

- Pour la scène : 216,00 €
- Pose d'un sous-compteur électrique : 600,00 €

Approuve à l'unanimité, 12 voix pour,

- La salle MTL facture le Kwh à 0,10 cts et le litre de fioul à 1,13 €.
La location de la salle pour les habitants de Witternheim est de 80,00 € et pour les personnes de l'extérieur à 150,00 €.

Le Conseil propose de réviser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015 de la manière suivante :

- Le Kwh passe de 0,10 à **0,20 cts,**
- Le litre de fioul passe de 1,13 à **1,10 €,**
- Location habitant de 80,00 à **100,00 €,**
- Location externe de 150,00 à **180,00 €.**

Le conseil, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité

12 voix pour,

M. Claude KRETZ informe le Conseil municipal d'être en attente de devis pour l'acquisition d'une auto-laveuse afin de mieux garantir l'entretien de la salle pour la mise en location.

Ce point est reporté à la prochaine séance,

d) Acquisition d'un appareil photo

M. le Maire propose l'acquisition d'un appareil photo, afin de permettre d'avoir des clichés des manifestations sur la commune ou pour les anniversaires des aînés, l'évolution des projets, ce qui permettra d'apporter des éléments pour la commission de communication lors de l'établissement du bulletin.

Le Conseil,

Approuve à la majorité des membres présents

12 voix pour,

e) Filet de protection « City stade »

M. le Maire donne la parole à M. Stephan GROSHENS, qui expose le problème de sécurité près du « City stade » le long du cours d'eau. Interpellé par la jeunesse de la commune sur les ballons se perdant dans l'eau et les normes de sécurité.

Des demandes de devis ont été faites et pour le moment une seule entreprise a répondu, c'est l'entreprise HUSSON qui a installé le city. Le devis se chiffre à 3 854,00 €.

M. Stephan GROHENS confirme qu'il est possible à la commune de faire une demande de subvention, pour les travaux envisagés, qui pourrait être approximativement de 50%.

Ce point est reporté, dans l'attente de la confirmation de l'obtention de la subvention et de la faisabilité des travaux

Approuvé à l'unanimité

12 voix pour,

6. DIVERS

- Mme BOURGEOIS, demande à être informé concernant les travaux d'entrée de village. M. le Maire explique que les îlots n'étaient pas terminés, les travaux de signalisation sont en cours et que les panneaux vont être rabaissés. Il manque encore la pose des déflecteurs.
- M. HATSCH demande une réunion de la commission de finances.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 23h00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe ABSENTE EXCUSE	GRAYER Guillaume ABSENT EXCUSE	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice ABSENT EXCUSE

KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie
----------------------	-----------------------	---------------------